
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2018
Législature 2015 - 2020

Bureau du Conseil municipal

Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC), Présidente
M. Darius AZARPEY (PLR), vice-Président
M. Marc FALQUET (Nouvelle Force), secrétaire

Membres du Conseil municipal

M. Pierre AMBROSETTI (PLR)	excusé	Mme Carole LAPAIRE (PLR)	
M. Norberto BIRCHLER (PLR)		M. Denis MAZOUER (PLR)	
Mme Alexandra de COULON (PLR)		M. Jérôme PONTI (PLR)	excusé
M. Emmanuel CURTET (PDC)		Mme Patricia REYMOND (PLR)	
M. François FREY (PLR)		M. Michel STAWARZ (Nouvelle Force)	
Mme Fabienne GAUTIER (PLR)		M. Roland SUTTER (PLR)	
M. Anthony GIANNASI (PDC)	excusé	Mme Claude VIQUERAT (PDC)	
M. Jean-Marie HAINAUT (PLR)		M. Guy ZWAHLEN (PLR)	
M. André KAELIN (PDC)		Mme Ruth ZWYSSIG-VESTI (PDC)	

Membres du Conseil administratif

M. Philippe THORENS (PDC), Maire
Mme Francine de PLANTA (PLR), Conseillère administrative
M. Marcel GOEHRING (PLR), Conseiller administratif

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00. Elle salue Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative et Députée au Grand Conseil, Monsieur le Conseiller administratif, les Conseillères et Conseillers municipaux, le personnel administratif, ainsi que le public. Elle souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette séance du 30 octobre 2018.

Elle annonce que Messieurs AMBROSETTI, GIANNASI et PONTI sont excusés. M. ZWAHLEN arrivera avec un peu de retard.

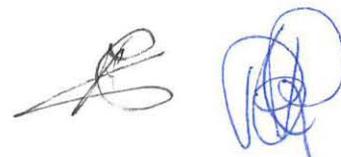
1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Courrier des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) du 28 septembre 2018

Mme la Présidente résume le contenu d'un courrier des Etablissements publics pour l'intégration (EPI), du 28 septembre 2018, adressé à la Présidente et aux membres du Conseil municipal. Ce courrier informe que Mme Magali Ginet Babel a été nommée directrice générale des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) à partir du 1^{er} janvier 2019. Elle félicite Mme Ginet Babel pour cette nomination.

Local de vote 2019

Mme la Présidente rappelle que le tableau de la répartition des Présidences et vice-Présidences du local de vote pour l'année 2019 a été mis en ligne sur CMNet. Elle demande s'il y a des questions ou remarques. Comme ce n'est pas le cas, cette répartition est considérée comme étant approuvée et sera transmise au Service des votations et élections.





Calendrier du 1^{er} semestre 2019

Mme la Présidente rappelle que le calendrier des séances du Conseil municipal du 1^{er} semestre 2019 a été inséré sur CMNet. Elle rend attentif que certaines séances sont fixées des lundis, mardis ou mercredis. Elle demande s'il y a des questions ou remarques. Comme ce n'est pas le cas, ce calendrier est considéré comme étant approuvé.

Mot de la Présidente

« Je suis allée dans le Jardin de Max, au chemin de l'Ecarlat. On y accède par la route de la Capite, propriété des Dupraz-Dange, famille naturalisée à Collonge-Bellerive en 1910 !

J'ai rencontré Myriam Dupraz-Dange, jeune maraîchère diplômée de l'école d'horticulture de Lullier. Elle pratique l'agriculture BIO. Elle exploite une partie du terrain familial depuis 6 ans. Cette dernière cultive selon le cahier des charges bio et elle obtiendra le label Bourgeon sur notre commune en 2020.

Je lui ai demandé comment est sa terre, belle me dit-elle, c'est un ancien marais et il y a peu de pierres. Pour lutter contre les nuisibles, elle fait de la prévention comme protéger ses légumes avec des toiles, elle n'utilise pas de pesticides ni d'engrais chimiques de synthèse. Par exemple, cette année la lutte contre les pucerons a été compliquée sur certaine culture ; Myriam Dupraz-Dange a essayé de remédier à cela avec un produit BIO et le savon noir, mais les deux n'ont pas été d'une efficacité flagrante. Elle n'a donc pas encore trouvé de remède miracle.

Avec la canicule de cet été. Elle avoue que sa facture d'eau sera élevée. Heureusement, ces jours-ci, la pluie est bien rentrée dans la terre, car il n'y a pas eu de trombes d'eau.

Ses clients signent un contrat et viennent chercher un panier rempli de légumes de saisons, chaque semaine. Sur les 90 contrats signés, 40 sont des clients habitants notre région. Elle fournit également des légumes à la crèche de Vézenaz. La meilleure pub, c'est le bouche à oreille.

Elle me confie qu'elle travaille beaucoup d'heures pour un salaire de misère, mais elle n'est qu'au début de son aventure. Il y a encore des investissements et amortissements à faire, mais elle est confiante en l'avenir. Cette dernière ne perçoit pas de subventions par choix. »

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

A 20h05, arrivée de M. ZWAHLEN.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018. Comme ce n'est pas le cas, elle passe au vote d'approbation.

Par 16 oui et une abstention, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2018 est approuvé.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et poursuit l'ordre du jour.

3. PÉTITION DU 7 OCTOBRE 2018 CONTRE LA FERMETURE DU CHEMIN DU VIEUX-VÉSENAZ

Mme la Présidente cède la parole au vice-Président, M. AZARPEY, afin qu'il donne lecture d'une pétition, datée du 7 octobre 2018, contre la fermeture du chemin du Vieux-Vézenaz reçue de la part d'habitants de la commune.

Mme la Présidente rappelle que cette pétition doit être traitée conformément à la Loi sur l'exercice des pétitions. Elle indique que le bureau du Conseil municipal propose le renvoi de cette pétition en commission pour traitement. Elle demande s'il y a d'autres propositions et passe la parole à Mme VIQUERAT.

Mme VIQUERAT, en tant que Présidente de la commission Routes et infrastructures, propose de renvoyer la pétition pour traitement au sein de cette commission.

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou questions.

M. ZWAHLEN demande si cette pétition répond aux impératifs de forme prévus pour les pétitions. Il aimerait savoir si les 100 signatures sont à chaque fois en exergue du texte de cette pétition.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA atteste de la conformité de cette pétition même s'il n'est pas procédé à un contrôle de la qualité de chaque signataire. Elle indique que le Conseil administratif soutient la proposition de la Présidente de la commission Routes et infrastructures de renvoyer cette pétition à ladite commission.

Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** procède au vote pour le traitement de cette pétition.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte le renvoi pour traitement en commission Routes et infrastructures de la pétition du 7 octobre 2018 contre la fermeture du chemin du Vieux-Vésenaz.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Mme la Présidente indique que les encadrés relatifs au budget 2019 des commissions Sécurité, Sports, Bâtiments et logement, Sociale, Routes et infrastructures et Aménagement ne seront pas votés. S'il y a des remarques concernant une ligne budgétaire, elles peuvent être faites après l'approbation des rapports de commission. Elles seront prises en considération comme modification du budget

– Sécurité du 18 septembre 2018

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sécurité du 18 septembre 2018.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– Sports du 19 septembre 2018

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sports du 19 septembre 2018.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– Bâtiments et logement du 20 septembre 2018

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et passe la parole à Mme Lapaire.



Mme LAPAIRE souhaite une précision concernant le montant de 30'000 F pour l'étude du patrimoine financier réalisée dans le cadre de la mise en place du nouveau système comptable harmonisé MCH2 (page 6 de ce rapport). Elle demande s'il s'agit bien d'une étude des immeubles du patrimoine financier.

Mme la Présidente donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS confirme qu'il s'agit bien d'une étude de la valeur des immeubles du patrimoine financier.

Comme il n'y a plus de questions ou remarques, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Bâtiments et logement du 20 septembre 2018.

Mme la Présidente rappelle que la décision relative aux dépassements 2018 a déjà fait l'objet d'une délibération acceptée lors de la dernière séance du Conseil municipal du 25 septembre 2018.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– **Culture et loisirs du 24 septembre 2018**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Culture et loisirs du 24 septembre 2018.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– **Sociale du 26 septembre 2018**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sociale du 26 septembre 2018.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– **Routes et infrastructures du 27 septembre 2018**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Routes et infrastructures du 27 septembre 2018.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– **Aménagement du 27 septembre 2018**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Aménagement du 27 septembre 2018.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– **Routes et infrastructures du 2 octobre 2018**

Mme la Présidente indique que cette séance a fait l'objet d'un rapport et d'un procès-verbal.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Routes et infrastructures du 2 octobre 2018.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– **Bâtiments et logement du 9 octobre 2018**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et passe la parole à M. THORENS.

M. THORENS intervient par rapport à l'encadré de la page 3 relatif au projet de construction du bâtiment de logements du Quadrilatère 2. Il indique que la commission Bâtiments et logement a préavisé favorablement le projet du Quadrilatère 2, mais la commission des Finances n'a pas encore statué sur ce point, cela sera fait lors de la commission du 31 octobre. Il propose, soit de ne pas voter ce préavis contenant le montant du crédit et d'attendre que la commission des Finances se prononce, soit de voter cet encadré en ajoutant que c'est sous réserve de l'approbation de la commission des Finances.

Mme la Présidente donne la parole à M. HAINAUT.

M. HAINAUT précise que lorsque ce sujet leur a été soumis, les commissaires n'avaient pas les éléments financiers dans leur globalité pour pouvoir statuer. Par conséquent, ce sujet est le point prioritaire à traiter lors de la séance du 31 octobre et il encourage à suivre la proposition de M. THORENS.

Mme la Présidente passe la parole à M. CURTET.

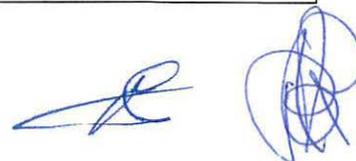
M. CURTET souhaite apporter une modification concernant une phrase du rapport qui se trouve à la page 2. Il précise que la commune peut demander une exonération de l'impôt immobilier pour tous les bâtiments Minergie et HPE, et pas uniquement pour les bâtiments au standard THPE. Il ajoute que l'impôt complémentaire immobilier est de 1 pour mille de la valeur fiscale et l'exonération se fait sur une durée de 20 ans. Il précise qu'il faut en faire la demande.

Mme la Présidente donne la parole à Mme GAUTIER.

Mme GAUTIER suggère de vérifier que les immeubles appartenant à des communes ou fondations communales sont bien soumises à l'impôt complémentaire immobilier, car elle pense que cela ne devrait pas être le cas.

Comme il n'y a plus de remarques ou questions, Mme la Présidente demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Bâtiments et logement du 9 octobre 2018.



Pavillon Pro Natura (Pointe-à-la-Bise)

Mme la Présidente demande à Mme GAUTIER de lire le préavis de la commission Bâtiments et logement relatif au pavillon Pro Natura.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent de déposer la demande d'autorisation de construire définitive pour le pavillon du centre Nature, sis à la Pointe-à-la-Bise, suivant la variante 3, soit en procédant à la démolition et à la reconstruction de ce pavillon, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte de déposer la demande d'autorisation de construire définitive pour le pavillon du centre Nature, sis à la Pointe-à-la-Bise, suivant la variante 3, soit en procédant à la démolition et à la reconstruction de ce pavillon.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– Culture et loisirs du 17 octobre 2018

Fresque de Vésenaz

Mme la Présidente cède la parole à Mme Reymond, afin qu'elle présente le projet de fresque à Vésenaz.

Mme REYMOND explique que lorsque le Conseil administratif a appris que ce bâtiment situé à l'angle de la route de Thonon et le chemin du Vieux-Vézenaz allait être rénové, le propriétaire a été contacté afin de lui proposer la pose d'une fresque murale sur une façade de son bâtiment. Comme le propriétaire s'est dit ouvert au projet, une artiste très connue qui a déjà procédé à de nombreuses réalisations en Suisse et à Paris, Mme Renate Buser, a été contactée. Elle s'est rendue sur place pour s'imprégner de l'ambiance très urbaine du lieu avant de faire plusieurs propositions. Finalement, la commission Culture et loisirs a retenu le projet présenté ce soir et le propriétaire est également enthousiaste.

Elle rappelle que le crédit d'engagement d'un montant de 66'000 F a été voté par le Conseil municipal au mois de mars 2018. Il reste encore une demande d'autorisation de construire (APA) à déposer, puis ce projet pourrait se réaliser en début d'année 2019.

Mme de PLANTA demande à Mme REYMOND de rappeler la technique utilisée.

Mme REYMOND explique qu'il ne s'agit pas de peindre la façade, mais de la pose d'une photo sur toile légèrement ajourée, afin de limiter son poids et sa prise au vent. Elle précise que cette installation est amovible et a une durée de vie d'environ cinq ans.

Mme de PLANTA demande si une intervention est prévue sur l'espace se situant juste devant la façade en question.

Mme REYMOND répond que non, cet espace sera maintenu tel qu'il est.

Comme il n'y a plus de questions ou remarques concernant ce rapport, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

Par 16 oui et une abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Culture et loisirs du 17 octobre 2018.

Mme la Présidente donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS souhaite préciser qu'il faut encore s'assurer que le château peut être reproduit de cette manière-là ; il est donc possible que l'image figurant sur ce projet de fresque soit modifiée.

Mme la Présidente passe la parole à Mme GAUTIER.

Mme GAUTIER demande si c'est la commune ou l'artiste qui fera la demande d'autorisation de construire. Elle ajoute que cette image en trompe-l'œil pourrait laisser croire qu'une route part au milieu du bâtiment.

M. THORENS répond que la commune fera la demande.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA rappelle que lorsqu'une demande d'autorisation de construire est déposée, le côté sécuritaire est analysé, comme ce fût le cas pour le giratoire des Tattes.

Mme la Présidente passe la parole à M. STAWARZ.

M. STAWARZ souhaite faire part de son avis sur ce projet. Il pense que la commune a de l'argent « à foutre loin » et que ce projet contribue à une avant-garde de la commune qui bat tout le monde à plat de couture. Il juge ce projet vilain et pas acceptable. Il se demande ce que recherche le Conseil administratif. Il revient sur le giratoire des Tattes qu'il juge comme étant le plus vilain de Genève, voire de la Suisse romande. Il souhaite rendre sensible l'ensemble du Conseil municipal, afin de prendre sa décision d'une façon plus profonde.

Mme la Présidente donne la parole à Mme GAUTIER.

Mme GAUTIER précise à M. STAWARZ que la commission Culture et loisirs propose ce projet qui doit maintenant être validé par le Conseil municipal.

Mme la Présidente passe la parole à M. STAWARZ.

M. STAWARZ présente ses excuses à Mme de PLANTA, car il n'était pas au courant ayant pris ses fonctions récemment et remercie pour ces précisions.

Mme la Présidente donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS précise à M. STAWARZ que ce n'est pas Mme de PLANTA qui est en charge du dicastère de la culture, mais lui-même. Il ajoute que dans le domaine de la culture, ce genre de débats est fréquent. Il fait remarquer à M. STAWARZ qu'il fait partie de la commission Culture et loisirs, mais qu'il n'était pas là au moment du choix alors qu'il était déjà membre du Conseil municipal.

Mme la Présidente passe la parole à Mme REYMOND.

Mme REYMOND souhaite rappeler que lors du Conseil municipal du 28 mars 2018, le Conseil municipal a voté à l'unanimité le crédit d'engagement. Elle regrette l'absence de M. STAWARZ lors de la dernière commission Culture et loisirs durant laquelle le choix du projet a été fait.

Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** demande à M. FREY de lire le préavis de la commission Culture et loisirs relatif au projet de fresque à Vézenaz.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le choix de la commission Culture et loisirs, soit une image en noir et blanc recouvrant la façade jusqu'aux pierres d'angles du bâtiment (voir les photos annexées au rapport), lèvent la main. »

Par 16 oui et 1 non, le Conseil municipal accepte le choix de la commission Culture et loisirs, soit une image en noir et blanc recouvrant la façade jusqu'aux pierres d'angles du bâtiment (voir les photos annexées au rapport).

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.





5. PRÉSENTATION DU BUDGET 2019

Mme la Présidente cède la parole à **M. GOEHRING** pour la présentation du budget 2019 (présentation annexée à ce procès-verbal). Seules les questions et interventions sont relatées dans ce procès-verbal.

En préambule, **M. GOEHRING** informe que suite à la dernière commission des Finances consacrée à l'examen du projet de budget 2019, les charges et revenus du Quadrilatère 1 ont été intégrés dans le projet présenté ce soir.

→ Présentation du budget 2019

A la page 18 de la présentation, **M. FALQUET** se demande pourquoi il y a une diminution du montant des amendes alors qu'un employé supplémentaire a été engagé pour le contrôle du stationnement.

M. GOEHRING répond que cette personne a été engagée il y a environ trois ans et rappelle que le but n'est pas forcément de sanctionner à tout-va, mais aussi d'éduquer les gens. Il précise qu'il s'agit d'une légère diminution de l'ordre de 10'000 F.

A la page 31 de la présentation, à côté du montant de 31'000 F, **M. CURTET** pense qu'il devrait être mentionné « énergie école de Collonge cycle moyen » et non pas « électricité école de Collonge cycle moyen ».

Toujours à la page 31 de cette présentation, à côté du montant de 52'000 F, **M. THORENS** indique qu'il ne s'agit pas de jeunes travailleurs sociaux hors murs (TSHM), mais des petits jobs via les TSHM.

→ Projet de budget de fonctionnement 2019

Comme il n'y a pas de questions concernant ce document, **M. GOEHRING** passe au document suivant.

→ Projet de budget d'investissements 2019

Comme il n'y a pas de questions concernant ce document, **M. GOEHRING** passe au document suivant.

→ Prévision des investissements et de leur financement pour les années 2019 à 2023, Investissements en cours, Investissements prévisionnels, Logements, Amortissements terminés, en cours et prévisionnels, Plan quinquennal

Comme il n'y a pas de questions concernant ce document, **M. GOEHRING** passe au document suivant.

→ Plan quinquennal année 2019 à 2023

Comme il n'y a pas de questions concernant ce document, **M. GOEHRING** passe au document suivant.

→ Tableaux 2019

Comme il n'y a pas de questions concernant ce document, **M. GOEHRING** passe au document suivant.

→ Projets de délibérations budget 2019



M. GOEHRING rappelle que les délibérations relatives au budget 2019, au taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale, au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), ainsi qu'à l'autorisation de renouveler les emprunts contractés par la Fondation de la Pallanterie seront soumises au vote lors de la prochaine séance plénière du 13 novembre 2018.

Mme la Présidente remercie M. GOEHRING pour sa présentation.

→ Rapport de la commission des Finances du 16 octobre 2018

Mme la Présidente indique que cette séance a fait l'objet d'un rapport et d'un procès-verbal. Elle précise que les préavis relatifs à l'acquisition de la balayeuse et à l'optimisation du fonctionnement de quatre ouvrages spéciaux font l'objet de délibérations qui seront soumises au vote au point n°6 de l'ordre du jour.

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou questions sur ce rapport et donne la parole à M. KAELIN.

M. KAELIN revient sur la décision de la commission des Finances de diminuer le montant prévu au budget pour la formation du personnel, soit d'attribuer un montant de 25'000 F au lieu d'un montant de 28'000 F demandé par l'administration communale. Il estime que de garder le montant tel que demandé est un message important qui démontre la confiance que porte le Conseil municipal envers l'administration communale.

Il ajoute que cette ligne budgétaire a été augmentée uniquement en proportion de l'augmentation du personnel et que les dépenses n'ont pas encore été comptabilisées, raison pour laquelle la somme dépensée est relativement en-dessous de celle budgétisée pour 2018.

Tout d'abord, il propose de modifier le terme « statu quo » de la phrase du 3^{ème} paragraphe de la page n°4 de ce rapport et propose de réinsérer le montant de 3'000 F supplémentaire sur cette ligne budgétaire, afin de transmettre un message de confiance à l'administration communale.

Mme la Présidente passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING attire l'attention des Conseillers municipaux sur l'incidence d'apporter une modification à une ligne budgétaire pour un montant de 3'000 F qui demandera à l'administration communale de changer tout le budget.

Mme la Présidente donne la parole à M. HAINAUT.

M. HAINAUT se dit sensible au fait que le travail budgétaire est important et que des modifications demandées par le Conseil municipal impliquent de refaire des écritures, mais il rappelle qu'il s'agit d'une prérogative du Conseil municipal de décider de ces modifications quel que soit le montant.

Il est d'avis de modifier la phrase mise en évidence par M. KAELIN, car ce que souhaitait la commission des Finances est le statu quo par rapport au budget 2018 et non pas par rapport à ce qui a été demandé pour le budget 2019. Pour ce qui est du montant, il informe ne pas être favorable à modifier le montant de 25'000 F accordé par la commission des Finances.

Mme la Présidente passe la parole à M. KAELIN.

M. KAELIN propose de soumettre au vote un montant de 28'000 F pour la ligne budgétaire « Formation et perfectionnement du personnel », comme demandé initialement par l'administration communale.

Mme la Présidente donne la parole à M. FALQUET.

M. FALQUET souhaite savoir si le fait d'ajouter 3'000 F à cette ligne budgétaire va modifier le planning des formations qui est peut-être déjà fixé.

Mme la Présidente passe la parole à Mme LAPAIRE.



Mme LAPAIRE explique qu'il a été décidé de modifier ce montant, car l'année dernière un montant de 25'000 F a été attribué pour la formation et le perfectionnement du personnel et qu'à ce jour, seul un montant de 5'800 F a été dépensé. Elle précise que comme de nombreuses autres lignes de ce budget, quelques milliers de francs ont été rajoutés, mais la commission n'a pas eu le temps de revoir toutes les lignes de ce budget. Concernant la diminution de ce montant en particulier, elle confirme que ce n'est pas par manque de confiance en l'administration communale qui gère extrêmement bien ses budgets et les deniers publics, mais au vu des montants actuellement dépensés, cette augmentation, qu'elle juge quelque peu automatique en raison du personnel supplémentaire, n'a pas été estimée nécessaire.

Mme la Présidente donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS répond à M. FALQUET qu'il n'y a pas de planning de formations établi ; le budget est fait en fonction du nombre de collaborateurs.

Mme la Présidente passe la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE fait référence au texte du rapport qui laisse comprendre que les formations se font sur demande des employés communaux.

Mme la Présidente donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET demande qu'elle était la motivation de demander un montant de 28'000 F au lieu de 25'000 F.

Mme la Présidente passe la parole à M. THORENS.

M. THORENS explique que la raison principale est l'augmentation prévue du personnel communal.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA souligne qu'en attribuant un montant de 25'000 F les formations destinées au personnel communal ne seront pas péjorées, au regard des montants dépensés en 2018. Elle tient à préciser qu'il est souvent difficile pour le personnel communal d'assister aux formations par manque de disponibilité. En réponse à M. KAELIN, elle confirme qu'un montant de 25'000 F sera suffisant pour offrir une large gamme de formations en 2019.

Mme la Présidente passe la parole à Mme ZWYSSIG-VESTI.

Mme ZWYSSIG-VESTI trouve regrettable de « punir » les anciens employés en raison de l'augmentation du nombre de collaborateurs. Il ne s'agit pas uniquement de la confiance envers l'administration communale, mais aussi la motivation qui est derrière une formation et le fait de démontrer que le personnel communal a beaucoup de valeur pour le Conseil municipal. Elle ajoute que même si ce n'est qu'un montant de 3'000 F, même si cela semble être trop élevé, il s'agit de donner un signal au personnel communal que le Conseil municipal est satisfait de leur travail et qu'il soutient leurs formations.

Mme la Présidente donne la parole à Mme GAUTIER.

Mme GAUTIER comprend les différentes remarques qui sont faites ce soir. Elle constate que de voter ce montant de 25'000 F tel qu'il est présenté ce soir évitera ainsi un travail conséquent pour l'administration communale. Afin d'éviter de refaire ce projet de budget, elle pense, comme cela s'est déjà vu lors de diverses commissions, que s'il devait y avoir un dépassement jusqu'à 28'000 F sur cette ligne budgétaire en 2019, il serait alors demandé un vote en faveur d'un dépassement qui sera très certainement accepté. Elle ajoute que si les membres du Conseil municipal ont à cœur la formation du personnel communal, elle demande d'avoir également à cœur de leur épargner la tâche de refaire un budget pour un montant de 3'000 F.



Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA explique que tous les employés communaux passent chaque année un entretien d'évaluation avec leur chef de service et avec les Conseillers administratifs en fonction des dicastères respectifs. Lors de cet entretien annuel, un questionnaire est rempli par les deux parties et il est demandé s'il y a un intérêt à participer à une formation. Elle précise que dans la mesure du possible, le Conseil administratif n'a jamais refusé de formation, mais le problème est souvent un manque de disponibilité ou une question de calendrier de l'employé qui ne correspond pas à celui de la formation choisie. Elle répète que si le Conseil municipal valide le montant de 25'000 F, des formations de qualité pourront toujours être proposées à l'ensemble des employés communaux.

Mme la Présidente donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET relève que dans le rapport il est stipulé que ce montant a été augmenté pour répondre aux normes en cours concernant les besoins en formation des employés communaux. Selon lui, s'il existe une norme, il faut la respecter.

Mme la Présidente passe la parole à M. THORENS.

M. THORENS n'est pas certain que le terme de norme soit correct.

Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** soumet au vote la proposition d'amendement.

Par 12 non, 4 oui et une abstention, le Conseil municipal refuse d'augmenter le montant prévu au budget 2019 pour la formation du personnel communal à 28'000 F (montant attribué 25'000 F).

Mme la Présidente demande ensuite à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du 16 octobre 2018

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

18-25 Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 242'000 F, destiné à l'acquisition d'une balayeuse type RAVO 540 pour le service de la voirie.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération et donne la parole à M. STAWARZ.

M. STAWARZ demande pourquoi il n'est pas déduit sur le montant total du crédit d'engagement la somme de 80'000 F d'ores et déjà convenue pour la revente du véhicule existant.

Mme la Présidente passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING répond que les investissements et les revenus doivent être comptabilisés dans leur intégralité, il n'est pas possible de compenser l'un et l'autre en soustrayant des revenus à un investissement.

Mme la Présidente donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET demande pourquoi il n'était pas possible d'amortir sur cinq ans au lieu de huit ans étant donné que la durée d'utilisation de ce type de véhicule est de cinq ans.

M. CHAPARRO, comptable de la commune, indique qu'une loi impose la durée d'amortissement en fonction du type de bien.

Comme il n'y a plus de remarques ou questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 18-25.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 18-25 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 242'000 F, destiné à l'acquisition d'une balayeuse type RAVO 540 pour le service de la voirie.

Mme la Présidente demande à M. AZARPEY de lire la délibération 18-25.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la délibération 18-25 : « Que celles et ceux qui acceptent l'ouverture d'un crédit d'engagement de 242'000 F, destiné à l'acquisition d'une balayeuse type RAVO 540 pour le service de la voirie, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 18-25 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 242'000 F, destiné à l'acquisition d'une balayeuse type RAVO 540 pour le service de la voirie.

Mme la Présidente passe à la délibération suivante.

18-26 Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 95'000 F, destiné à l'optimisation du fonctionnement de quatre ouvrages spéciaux (chambres de séparation et déversoirs d'orage) du système d'assainissement de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 18-26.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 18-26 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 95'000 F, destiné à l'optimisation du fonctionnement de quatre ouvrages spéciaux (chambres de séparation et déversoirs d'orage) du système d'assainissement de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande à M. FALQUET de lire la délibération 18-26.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la délibération 18-26 : « Que celles et ceux qui acceptent d'un crédit d'engagement de 95'000 F, destiné à l'optimisation du fonctionnement de quatre ouvrages spéciaux (chambres de séparation et déversoirs d'orage) du système d'assainissement de la commune de Collonge-Bellerive, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 18-26 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 95'000 F, destiné à l'optimisation du fonctionnement de quatre ouvrages spéciaux (chambres de séparation et déversoirs d'orage) du système d'assainissement de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. PROJET DE RÉSOLUTION

Comme il n'y a pas de projet de résolution à l'ordre du jour, **Mme la Présidente** passe au point suivant.



8. PROJET DE MOTION

Comme il n'y a pas de projet de motion à l'ordre du jour, **Mme la Présidente** passe au point suivant.

9. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente demande s'il y a des questions à l'attention du Conseil administratif et passe la parole à M. CURTET.

Containers de déchets devant le 150 route d'Hermance, pose d'un miroir sur la route d'Hermance, trombinoscope du personnel communal et parcelle N°7844

M. CURTET constate avec satisfaction que les containers devant l'épicerie ont été enlevés. De plus, il remercie pour la pose du grand miroir sur la route d'Hermance au débouché du chemin de Saint-Maurice. Concernant la liste des questions en suspens, il souhaite retirer sa demande d'élaborer un trombinoscope du personnel communal. De plus, concernant sa question relative à la parcelle n°7844 dite « la piste d'atterrissage », il lui avait été répondu qu'il fallait retrouver la convention dans les archives de la commune. A sa connaissance, il informe qu'il n'existe pas de convention.

Mme la Présidente donne la parole à M. STAWARZ.

Fonctionnement des séances de commissions

M. STAWARZ demande s'il y a un règlement qui précise les modalités de prise de parole au sein des commissions. Il relève que lors de la dernière commission Routes et infrastructures, la prise de parole était indisciplinée. De plus, lorsqu'une commission est proche de sa fin, il demande si le-la Président-e décrète que la séance est close ou est-ce qu'il-elle ne devrait pas demander si quelqu'un a encore une question à poser. Il regrette le comportement que la Présidente de la commission Routes et infrastructures a eu envers lui lors d'une précédente commission, car il a le sentiment de ne pas avoir eu le temps de s'exprimer ou d'être entendu. Il souhaite sensibiliser l'assemblée à ce sujet.

Mme la Présidente passe la parole à Mme VIQUERAT.

Mme VIQUERAT répond à M. STAWARZ. Elle se dit quelque peu étonnée, mais prend acte de ses revendications. Elle aurait trouvé tout de même plus élégant qu'il vienne lui en parler à la fin de la commission et non pas en séance plénière.

Mme la Présidente donne la parole à M. STAWARZ.

M. STAWARZ indique qu'à la sortie de la commission il a tenté de lui adresser la parole, mais elle a fait la sourde oreille.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA confirme à M. STAWARZ qu'il est en droit de s'exprimer ce soir. Elle rappelle certaines règles : une commission est présidée par un-e Président-e qui a plein pouvoir sur la convocation, l'ordre du jour et sur la façon dont elle se déroule. Elle ajoute qu'effectivement certaines commissions sont parfois animées, les commissaires oublient de demander la parole, tout le monde parle en même temps,...mais tout ceci se passe dans un esprit respectueux et convivial. S'il s'est senti blessé, comme elle l'entend ce soir, elle ose espérer qu'il ne sera pas nécessaire de régler cette situation en séance plénière. Elle assure que Mme la Présidente de la commission Routes et infrastructures veillera à ce que les prochaines séances se passent dans de bonnes conditions.

Mme la Présidente donne la parole à M. ZWAHLEN.



Traversée du Lac

M. ZWAHLEN demande si les communes de la rive gauche ont prévu de faire une intervention de manière plus ferme auprès du canton, afin de faire accélérer le dossier de la Traversée du Lac. Il fait référence à la récente manifestation sur le pont du Mont-Blanc qui a paralysé le trafic durant pratiquement deux jours, y compris les transports publics. Il remet également en question le côté sécuritaire de ce pont. Il s'interroge s'il ne faudrait pas penser la Traversée du Lac en deux étapes. Il ajoute que les mesures installées sur le quai Gustave-Ador n'arrangent rien au problème de circulation à Genève. Il lui semble qu'il est temps que les exécutifs des communes genevoises se mobilisent pour arranger la situation du trafic.

Mme la Présidente passe la parole à M. THORENS.

M. THORENS confirme que ce débat existe et est régulier entre toutes les communes du canton. Il informe être convoqué le lendemain, en tant que Maire, devant le Conseil consultatif de la Traversée du Lac, dont fait partie Mme de PLANTA.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA rappelle que suite à la votation populaire pour la Traversée du Lac, acceptée à plus de 60% par le peuple, un Conseil consultatif a été constitué et les membres (22), dont elle-même, ont été nommés par le Conseil d'Etat. Ce Conseil consultatif se réunit tous les mois pour une séance qui dure environ trois heures. De nombreuses auditions ont été faites et un premier rapport a été rendu en 2017 recommandant la construction d'un tunnel-pont-tunnel.

Deux nouvelles missions ont été confiées au Conseil consultatif en 2018. La première, essentiellement technique, a été rendue en juillet dernier et préconise 35 recommandations au cahier des charges des études d'avant-projet. La deuxième mission, qui sera rendue en fin d'année, a pour but d'examiner le positionnement des jonctions. Notre territoire était particulièrement concerné.

Elle explique que la problématique est tout d'abord politique. Elle relève que lors du discours d'investiture du Conseil d'Etat à Saint-Pierre, la Traversée du Lac n'a pas été mentionnée. De plus, il y a environ un mois, le nouveau Conseiller d'Etat en charge de la mobilité, M. Serge Dal Busco, a présenté le concept mobilité pour les dix prochaines années, mais la Traversée du Lac n'y figure pas. Elle ajoute qu'actuellement est pendant et fera l'objet de nombreuses discussions au Grand Conseil, un crédit d'étude d'un montant de 24 millions.

Elle relève également qu'il est souvent rappelé que sans un financement de Berne, cette traversée ne sera pas possible. Pour obtenir ce financement il faut des représentants politiques à Berne qui défendent une position genevoise unie, forte et convaincue, ce qui est loin d'être le cas actuellement.

Elle ajoute que M. Dal Busco a également annoncé que ce projet ne pourra pas avoir lieu avant 2040. La question de l'utilité de cet ouvrage au regard de l'évolution des modes de transports qui évoluent est également analysée.

S'agissant des jonctions Rive gauche, les communes d'Arve et lac doivent prendre position. Elle indique qu'il y a aussi divergences au sein des communes, car autant la commune de Collonge-Bellerive a toujours été favorable à ce projet, autant certaines communes environnantes comme Meinier et Puplinge le sont moins.

Elle se dit personnellement convaincue par la nécessité d'apporter des réponses ambiteuses aux problèmes de mobilité qui touchent le canton de Genève qui est aujourd'hui une agglomération qui va bientôt atteindre les 600'000 habitants ! La question de l'hyper centre et de créer des transports collectifs ultra performants fait partie de cette réflexion.

Elle conclut en disant que pour toutes ces raisons elle est active au sein du Conseil consultatif, mais il s'agit d'un long combat dont la prochaine étape cruciale sera le vote par le Grand Conseil du crédit d'étude qui démontrera un signal très clair.

Mme la Présidente passe la parole à Mme GAUTIER.

Création d'un P+R

Mme GAUTIER se demande s'il ne serait pas possible, avec les magistrats des communes Arve et lac, de créer des P+R à moindres coûts, comme cela s'est fait vers l'arrêt de bus d'Hermance, étant donné que la région est très concernée par les pendulaires qui viennent de France. Avec l'augmentation des cadences des lignes E et G et la mise en place de bus plus rapides, elle pense qu'un P+R serait largement utilisé par ces pendulaires qu'elle voit tous les matins passer avec leur vélo accroché derrière leur véhicule. Concernant l'implantation d'un P+R, elle sait qu'il y a des possibilités de trouver du terrain agricole qui n'est pas cultivable où il pourrait y être installé un terre-plein en terre du Salève. Elle constate également que 70'000 vélos électriques ont été vendus l'année dernière dans le canton, ce qui démontre que les gens changent leur façon de se déplacer et sont prêts à garer leur véhicule hors du centre-ville.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA trouve effectivement cette proposition très intéressante. Elle indique que ce sujet revient régulièrement au sein de la commission mobilité du groupement Arve et lac qui a déjà fait un gros travail comme la création de la ligne B. Elle relève les diverses problématiques rencontrées lors de création d'un P+R comme le terrain à trouver, sur quelle commune, qui finance, ... puis ce qui en découle, comme la saturation des lignes de bus où déjà actuellement la commune reçoit des commentaires des habitants car les bus sont déjà bondés en arrivant à Vézenaz. Elle termine en disant que la mobilité est un sujet très compliqué, mais qu'il est indispensable de faire quelque chose, car il n'est plus possible de continuer comme cela !

Mme la Présidente passe la parole à M. ZWAHLEN.

Transports publics

M. ZWAHLEN revient sur la problématique des transports publics. Il s'étonne de voir passer des bus transfrontaliers qui sont petits et bondés alors que de plus grands véhicules existent. Il demande s'il est possible, peut-être via les TPG, de leur suggérer de faire circuler des bus plus grands.

Mme la Présidente donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING indique qu'il n'existe aucun lien entre les TPG et les autres transporteurs français.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA relève que les bus articulés ne sont peut-être pas la solution miracle, ceux de la ligne E ne vont pas être renouvelés, car probablement peu maniables. Par contre, elle rappelle que la mise en service du Léman Express devrait avoir un impact positif sur la région. Actuellement, les communes de la région étudient tous les rabattements vers les gares CEVA les plus proches, certainement celle de Chêne-Bourg pour la commune de Collonge-Bellerive. Elle se dit confiante et espère que cette nouvelle ligne très attendue modifiera considérablement le paysage genevois.

Mme la Présidente donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS indique que les communes Arve et lac étudient actuellement et donnent leurs avis sur ces rabattements, un message à l'attention du Conseil d'Etat va d'ailleurs être envoyé par rapport au projet de transport en commun 2020-2024.

Mme la Présidente passe la parole à Mme VIQUERAT.

Mme VIQUERAT se demande si en remettant tous les débarcadères en état, il n'est pas possible d'organiser des trajets en bateau depuis Hermance avec des arrêts dans les différentes communes qui bordent le lac.

Mme GAUTIER rappelle le récent référendum au sein de la commune d'Anières contre la création d'une navette lacustre.

Comme il n'y a plus de questions, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente demande si un Conseiller municipal désire intervenir et donne la parole à M. FALQUET.

M. FALQUET revient sur les accords TISA (Accords internationaux de libre-échange sur les services) qui devaient permettre de donner la main-libre aux compagnies multinationales pour prendre possession des services, tels que la voirie par exemple, dont les négociations sont traitées de manière discrète. Il informe que le canton de Genève, la ville de Genève, ainsi que douze communes se sont déclarées d'ores et déjà hors zone TISA. Il rappelle que le Conseil municipal avait largement refusé ce sujet lors de la dernière législature. Il annonce que la commune de Corsier, à large majorité PLR, vient d'accepter une résolution dans ce sens et qu'il est probable que ce sujet reviendra lors d'une future séance plénière.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire.

Délibération 18-23, munie de la clause d'urgence

M. THORENS fait référence à la délibération 18-23, munie de la clause d'urgence, acceptée par le Conseil municipal le 25 septembre dernier. Il informe que cette dernière a été annulée et par conséquent est devenue sans objet.

Centre sportif communal de la Californie

M. THORENS informe de l'engagement d'un nouvel employé au Centre sportif communal de la Californie suite au départ à la retraite du titulaire du poste.

Journal communal l'Echo

M. THORENS annonce un changement de rédactrice du journal communal l'Echo.

Sortie du Conseil municipal à La Revue - 16 novembre 2018

M. THORENS indique que deux billets sont disponibles suite à un désistement. Si des Conseillers municipaux sont intéressés, ils peuvent se manifester auprès de l'administration communale.

Repas des aînés – 31 octobre 2018

M. THORENS rappelle cette manifestation.



l'épicentre

M. THORENS encourage les Conseillers municipaux à se rendre aux différents concerts organisés à l'épicentre qui a récemment fait peau neuve. Il informe des prochains concerts : 3.11.2018 - Winston McAnuff & Fixi, et le 17.11.18 - Yael Miller et Ella Ronen dans le cadre du Festival des créatives. Il donne également les prochaines projections de CinéMargand : 5.11.2018 « Photo de famille » et 12.11.2018 « Une part d'ombre ».

Mme la Présidente remercie M. THORENS et passe la parole à M. GOEHRING.

Containers devant l'épicerie

M. GOEHRING répond à M. CURTET suite à son intervention lors de la dernière séance du Conseil municipal concernant les containers au bord de la route d'Hermance, à la hauteur de l'épicerie. Il indique que la gérance a pris contact avec l'épicier. Ce dernier était en plein emménagement, le problème ne devrait pas se reproduire. Il informe que des containers enterrés seront installés en 2019.

Patinoire de Vésenaz

M. GOEHRING annonce que la patinoire de Vésenaz ouvrira le 6 décembre 2018 jusqu'au 22 février 2019.

Lignes B et 38

M. GOEHRING informe qu'à la mi-décembre 2019 la ligne B sera intégrée dans le futur plan d'action des transports collectifs 2020-2024 et sera donc prise en charge par le canton.

Il annonce que la ligne 38, qui déservira la gare CEVA de Chêne-Bourg, entrera en service en décembre 2019.

Statistiques diverses

M. GOEHRING informe que 532 subventions à l'achat d'abonnements TPG/CFF ont été distribuées depuis le début de l'année (344 juniors, 109 adultes, 74 séniors). Concernant les vélos électriques, 149 subventions ont été versées. A propos des cartes journalières CFF, une légère perte de 356 F est enregistrée à fin octobre et à une perte de 250 F depuis le début de l'année.

Mme la Présidente remercie M. GOEHRING et passe la parole à Mme de PLANTA.

Triangles oranges au chemin des Rayes

Mme de PLANTA répond à la question de M. BIRCHLER posée lors de la dernière séance plénière du 25 septembre concernant les triangles oranges sur le chemin des Rayes, en face du parc Guignet. Elle confirme qu'il s'agissait effectivement d'un marquage provisoire de l'arrêt de bus mis en place lors des travaux du parc.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

5 dossiers de naturalisation sont traités.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et lève la séance à 22h35.

Collonge, le 30 octobre 2018.

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 242'000 F, destiné à l'acquisition d'une balayeuse type RAVO 540 pour le service de la voirie.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre e) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu les essais de balayeuses effectués par le service de la voirie ainsi que les analyses réalisées par le département technique,

vu l'offre du 24 septembre 2018 de la maison Toni Küpfer à Bex,

vu l'exposé des motifs du 1^{er} octobre 2018,

vu les rapports des commissions Routes et infrastructures des 27 septembre 2018 et 2 octobre 2018,

vu le rapport de la commission des Finances du 16 octobre 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

**le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (17 oui)**

1. De procéder à l'acquisition d'une balayeuse type RAVO 540 pour le service de la voirie.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 242'000 F.
3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser la dépense brute dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 8 annuités qui figureront au compte de résultat sous le 61.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.
6. De transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier, en transitant par le compte des investissements, le montant de 1 F représentant la valeur comptable de la balayeuse Ravo 540 (délibération 10-17 du 27 septembre 2010).
7. D'accepter la vente de la balayeuse Ravo 540 actuelle pour un montant de 80'000 F et de comptabiliser un montant de 79'999 F en revenus de fonctionnement.

Législature 2015-2020
Délibération 18-26
Séance du 30 octobre 2018

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 95'000 F, destiné à l'optimisation du fonctionnement de quatre ouvrages spéciaux (chambres de séparation et déversoirs d'orage) du système d'assainissement de la commune de Collonge-Bellerive.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ainsi qu'aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux du 5 juillet (L 2 05),

vu le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), accepté par le Conseil d'Etat le 23 juillet 2015, et plus particulièrement les fiches n° 1.5.16, 1.6.16, 3.4.16 et 3.6.16,

vu la nécessité d'optimiser deux chambres de séparation et de supprimer deux déversoirs d'orage afin d'une part, de maintenir le régime hydrologique du Nant du Nantet et du Nant de Cherre et, d'autre part, d'améliorer le réseau d'assainissement en évitant le risque de déversement d'eaux usées dans les eaux claires,

vu l'offre d'honoraires du bureau CSD Ingénieurs SA du 28 juin 2018,

vu l'exposé des motifs du 27 septembre 2018,

vu le rapport de la commission des Routes et infrastructures du 2 octobre 2018,

vu le rapport de la commission des Finances du 16 octobre 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (17 oui)

1. De procéder aux travaux d'optimisation de quatre ouvrages spéciaux de système d'assainissement de la commune de Collonge-Bellerive soit, optimiser les chambres de séparation N° 766 et N° CBe 20 afin de maintenir le régime hydrologique du Nant du Nantet et du Nant de Cherre et de supprimer les déversoirs d'orage N° CBe 15 et N° CBe 14 afin d'éviter le risque de déversement d'eaux usées dans les eaux claires.
2. De soumettre, conformément à l'article 10 des statuts du Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA), le projet d'ouvrage et le plan financier de l'équipement projeté, au Conseil du FIA qui fixera le montant de financement accordé à la commune.
3. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement de 95'000 F.
4. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
5. De comptabiliser la dépense brute dans le compte des investissements, de déduire l'éventuel financement du Fonds Intercommunal d'Assainissement, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
6. D'amortir la dépense nette au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 72.33 dès la fin des travaux estimée à 2019.







› **Budget 2019**

› **Présentation au Conseil municipal**

› 30 octobre 2018



PLAN DE LA PRÉSENTATION

- › **Introduction**
 - Contexte économique et politique
 - Nombre d'habitants et autres paramètres à considérer
- › **Estimation des revenus de fonctionnement**
 - Evolution de la valeur du centime additionnel PP et PM (2009-2019)
 - Répartition des revenus par nature et comparaison 2018-2019
- › **Estimation des charges de fonctionnement**
 - Charges des budgets des commissions
 - Amortissements
 - Fonctionnement hors commissions / amortissements
 - Répartition des charges par nature et comparaison 2018-2019
- › **Estimation du résultat**
- › **Prévision des investissements**
- › **Tableau synoptique du projet de budget 2019**
- › **Exercice 2018 : informations sur les recettes estimées 2018**



CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE



CONTEXTE ÉCONOMIQUE PRÉVISION DU GROUPE DE PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES OCTOBRE 2018

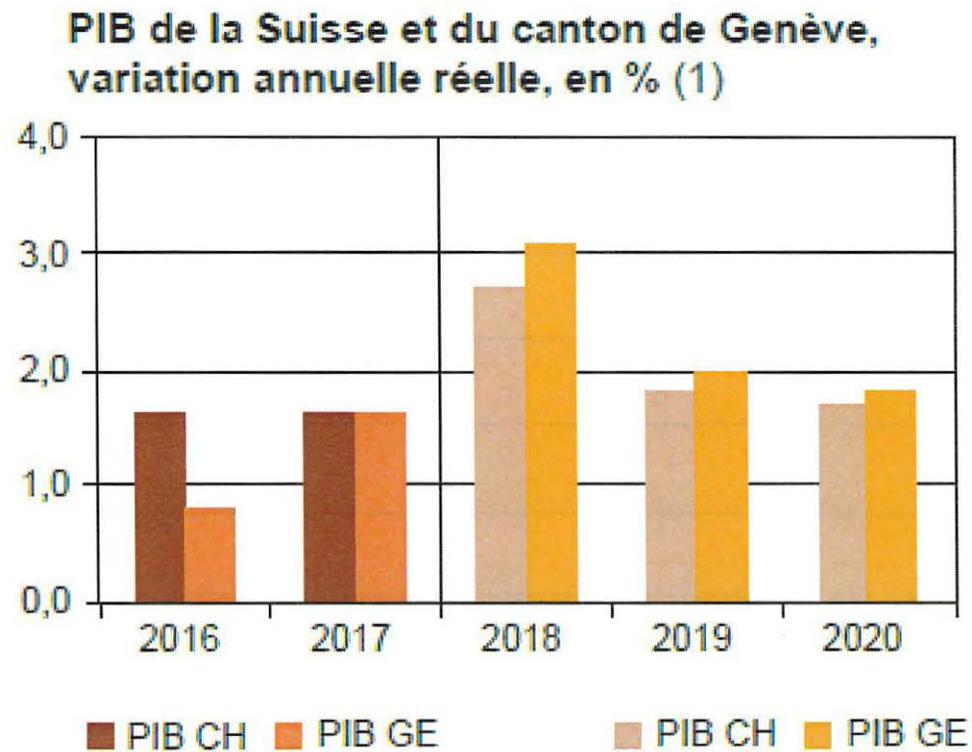
INDICATEURS MACRO-ÉCONOMIQUES

	2017 (1)	Prévisions pour 2018		Prévisions pour 2019		Prévisions pour 2020	
		Juin 18	Oct. 18 (2)	Juin 18	Oct. 18 (2)	Juin 18	Oct. 18 (2)
PIB CH, variation annuelle réelle en %	1,6	2,2	2,7 ↗	1,8	1,8 →	1,7	1,7 →
PIB GE, variation annuelle réelle en %	1,6	2,4	3,1 ↗	2,0	2,0 →	1,8	1,8 →
Renchérissment GE, variation annuelle moyenne en %	0,6	1,0	1,1 ↗	1,0	1,0 →	1,2	1,0 ↘
Taux de chômage GE, moyenne annuelle en %	5,3	4,5	4,5 →	4,4	4,4 →	4,4	4,4 →

(1) PIB CH et PIB GE : chiffres provisoires. (2) Variation par rapport à la précédente prévision.



CONTEXTE ÉCONOMIQUE PRÉVISION DU GROUPE DE PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES OCTOBRE 2018

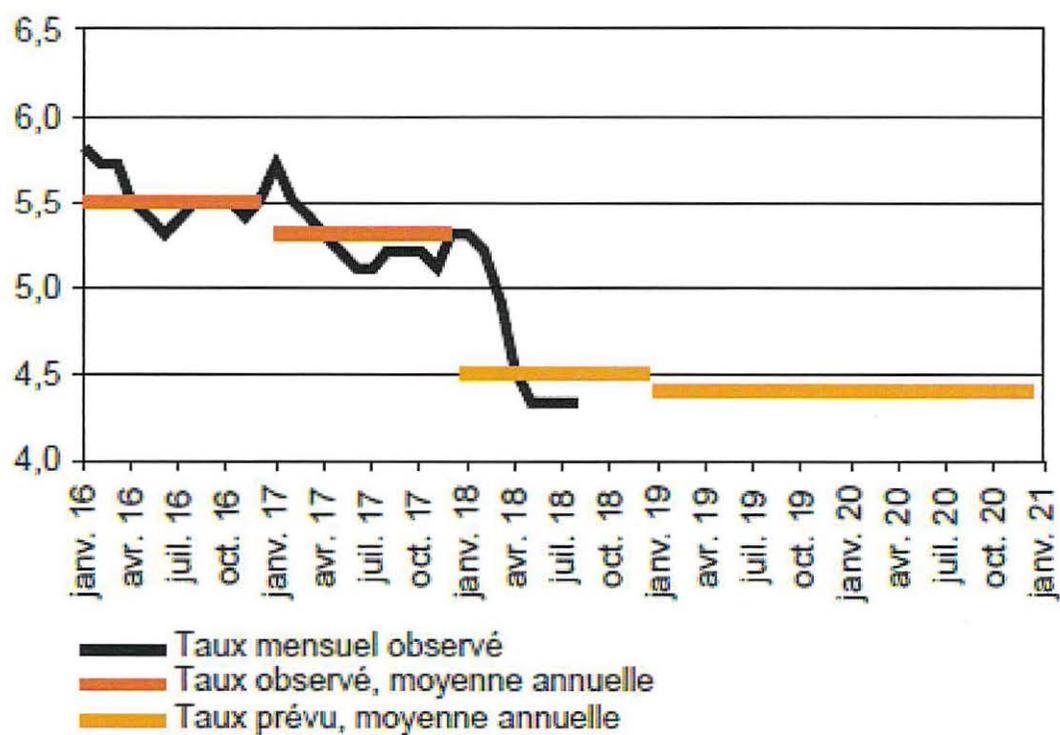


(1) 2016 et 2017 : chiffres provisoires. 2018, 2019 et 2020 : valeurs prévues.



CONTEXTE ÉCONOMIQUE PRÉVISION DU GROUPE DE PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES OCTOBRE 2018

Taux de chômage dans le canton de Genève, en %





CONTEXTE ÉCONOMIQUE PRÉVISION DU GROUPE DE PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES OCTOBRE 2018

TAUX D'INTÉRÊT EN SUISSE

	2017	Prévisions pour 2018		Prévisions pour 2019		Prévisions pour 2020	
		Juin 18	Oct. 18 (1)	Juin 18	Oct. 18 (1)	Juin 18	Oct. 18 (1)
LIBOR CHF à trois mois, moyenne annuelle en %	-0,73	-0,7	-0,7 →	-0,5	-0,5 →	0,0	0,0 →
LIBOR CHF à trois mois, à la fin décembre en %	-0,75	-0,7	-0,7 →	-0,2	-0,2 →	0,2	0,2 →
Oblig. de la Confédération à dix ans, moyenne annuelle en %	-0,07	0,1	0,1 →	0,4	0,4 →	0,8	0,8 →
Oblig. de la Confédération à dix ans, à la fin décembre en %	-0,10	0,2	0,2 →	0,5	0,5 →	1,0	1,0 →

(1) Variation par rapport à la précédente prévision.



EVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS

Année	Population estimée pour le budget	Population réelle
2007	7200	7346 (au 31 décembre)
2008	7300	7438 (au 31 décembre)
2009	7550	7480 (au 31 décembre)
2010	7550	7611 (au 31 décembre)
2011	7600	7507 (au 31 décembre)
2012	7650	7517 (au 31 décembre)
2013	7650	7560 (au 31 décembre)
2014	7800	7836 (au 31 décembre)
2015	8100	8037 (au 31 décembre)
2016	8300	8094 (au 31 décembre)
2017	8300	8171 (au 31 décembre)
2018	8350	8196 (au 30 juin)
2019	8350	



AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2019

› Répartition des compétences entre les communes et le canton

- Loi-cadre sur la répartition des compétences entre communes et canton (2015) + règl. fonds de régulation (2016). Principe de **neutralité financière**
- 3 trains de lois sur la répartition des tâches entre les communes et le canton entrés en vigueur en 2017 et 2018, attribuent aux communes:
 - **politique formation** = accueil parascolaire
 - **politique action sociale** = aide sociale financière ponctuelle
 - **politique personnes âgées** = intégration sociale, lutte contre l'isolement information et soutien vie quotidienne
 - **politique mobilité** = réglementations locales du trafic à caractère mineur et non prescriptives
 - **politique culturelle** = soutien à la création + subvention des institutions des arts de la scène + manifestations culturelles
 - **politique du sport** = soutien au sport d'élite collectif + soutien aux organisations sportives + mise à disposition du public et des associations d'infrastructures sportives.
- Transferts de compétences encore en discussion (ex. gestion des ports)



AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2019

- › **Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)**
 - Loi du 18 mars 2016 - But: soutenir financièrement les communes pour la construction d'infrastructures publiques rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements. Durée de vie du fonds: 20 ans
 - La contribution annuelle au FIDU = 25 millions (yc 2 millions versés par le canton) et le solde par les communes. Calcul en fonction de la valeur de production du centime (fiscalité des PP et PM + population)
 - Impact financier de ce fonds sur le budget d'investissement :
 - › a) la contribution annuelle de la commune (2018 = CHF 750'200, 2019 = CHF 709'500) à travers une dépense d'investissement fait l'objet d'une délibération votée en même temps que le budget 2019
 - › b) les attributions forfaitaires et les allocations du FIDU à la commune (en fonction du nb de logements construits hors zone 5) sont des recettes d'investissements
 - › c) l'amortissement annuel impacte le compte de résultat (amortissement sur 30 ans (à partir de 2018) pour chaque dépense annuelle d'investissement)



AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2019

› Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

- Impact financier de ce fonds sur le budget (suite) :
 - **Hypothèse: versement d'un investissement moyen de CHF 700'000/an sur 20 ans et amorti sur 30 ans**
 - Investissements cumulés pendant 20 ans (2017 à 2036) = CHF14'000'000 (impact trésorerie)
 - Amortissements étalés sur 50 ans (fin 2066). Pic de croissance des montants entre la 21ème (2037) et la 31ème année: plafond d'environ CHF 466'667/an, puis décroissance jusqu'en 2066.



AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2019

› **Renforcement de la péréquation intercommunale**

- L'ACG, puis le Grand-Conseil, ont accepté en 2017 une augmentation en deux étapes de la péréquation intercommunale:
 - en 2018 : la péréquation est passée de 1% à 1.5%, de la somme des potentiels de ressources des communes. La compensation ville-centre versée à la Ville de Genève passera de 0.4 à 0.5 équivalent-cts
 - en 2019 : la péréquation passera à 2% et la compensation ville-centre à la Ville de Genève atteindra 0.6 équivalent-cts
 - Ces mesures sont provisoires, dans l'attente d'une réforme plus complète de la péréquation.

- › **Autres réformes de la fiscalité** : en cours, la réforme de l'imposition des entreprises (PF17). Les autres volets de la politique fiscale sont gelés : taxe professionnelle et imposition sur le lieu de domicile.



AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2019

- › Indexation des salaires : + 1.5 %
 - Coût de la vie = 1.5 % (base au 31 juillet 2018)

- › **Charges de fonctionnement et d'investissement**
 - analyse des différentes charges de fonctionnement pour parvenir à un budget équilibré, sur la base des recettes fiscales prévisibles communiquées par le Département des finances en juillet 2018.

 - Poursuite des investissements, tout en déterminant des priorités afin de gérer les liquidités communales.



ESTIMATION DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT

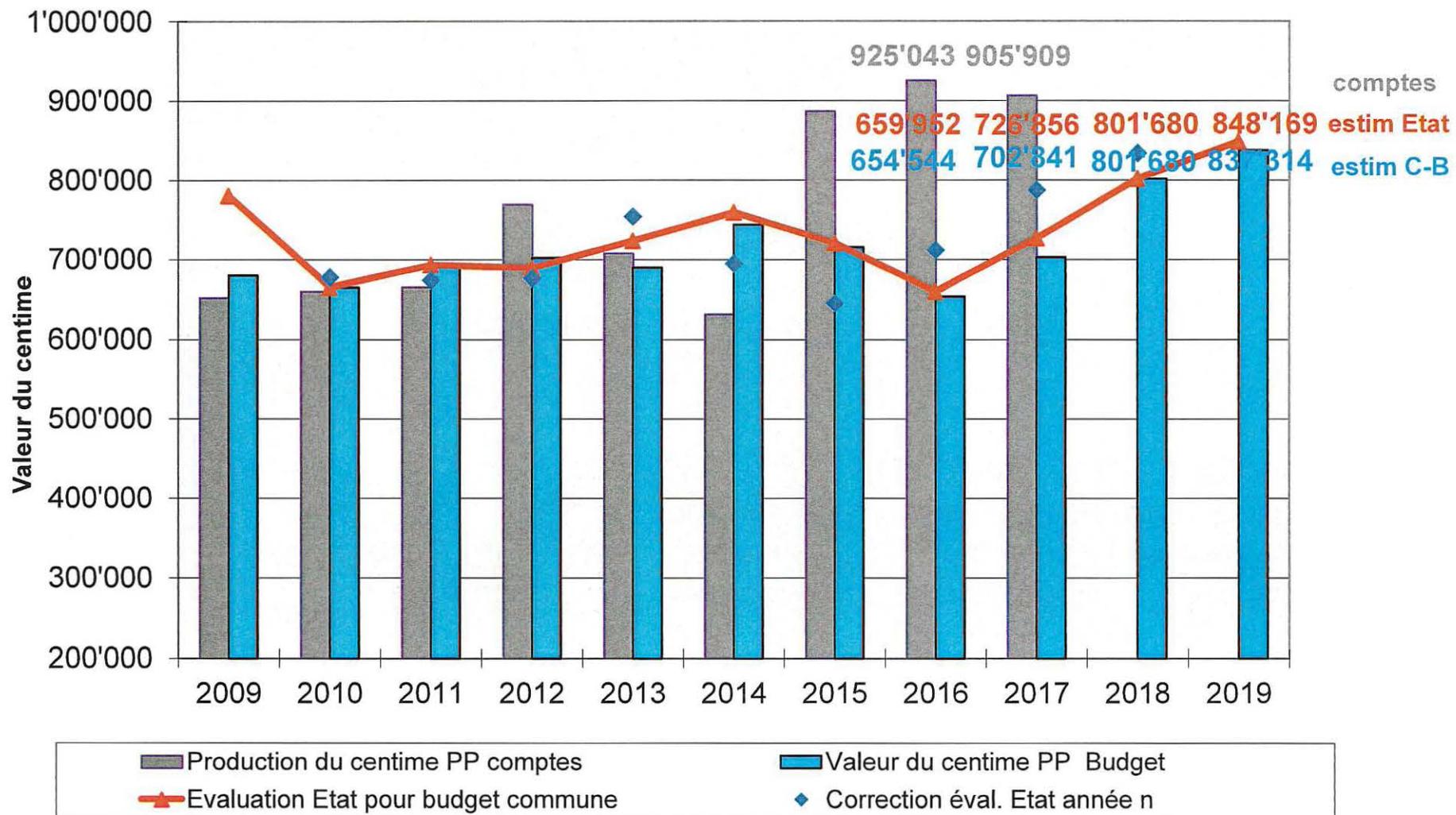


EVALUATION DU CENTIME PP + PM

	Evaluation du centime DF juillet 2018	Evaluation du centime DF octobre 2018	Evaluation du centime par CA (base projet de budget 2019)	Ecart Evaluation centime DF octobre 2018 et évaluation CA pour budget 2019
Personnes physiques	837'314	848'169	837'314	10'855
Personnes morales	29'897	29'828	29'897	-69
Total valeur estimée centimes PP+PM	867'211	877'997	867'211	10'786
Total pour 29 centimes	25'149'119	25'461'913	25'149'119	312'794

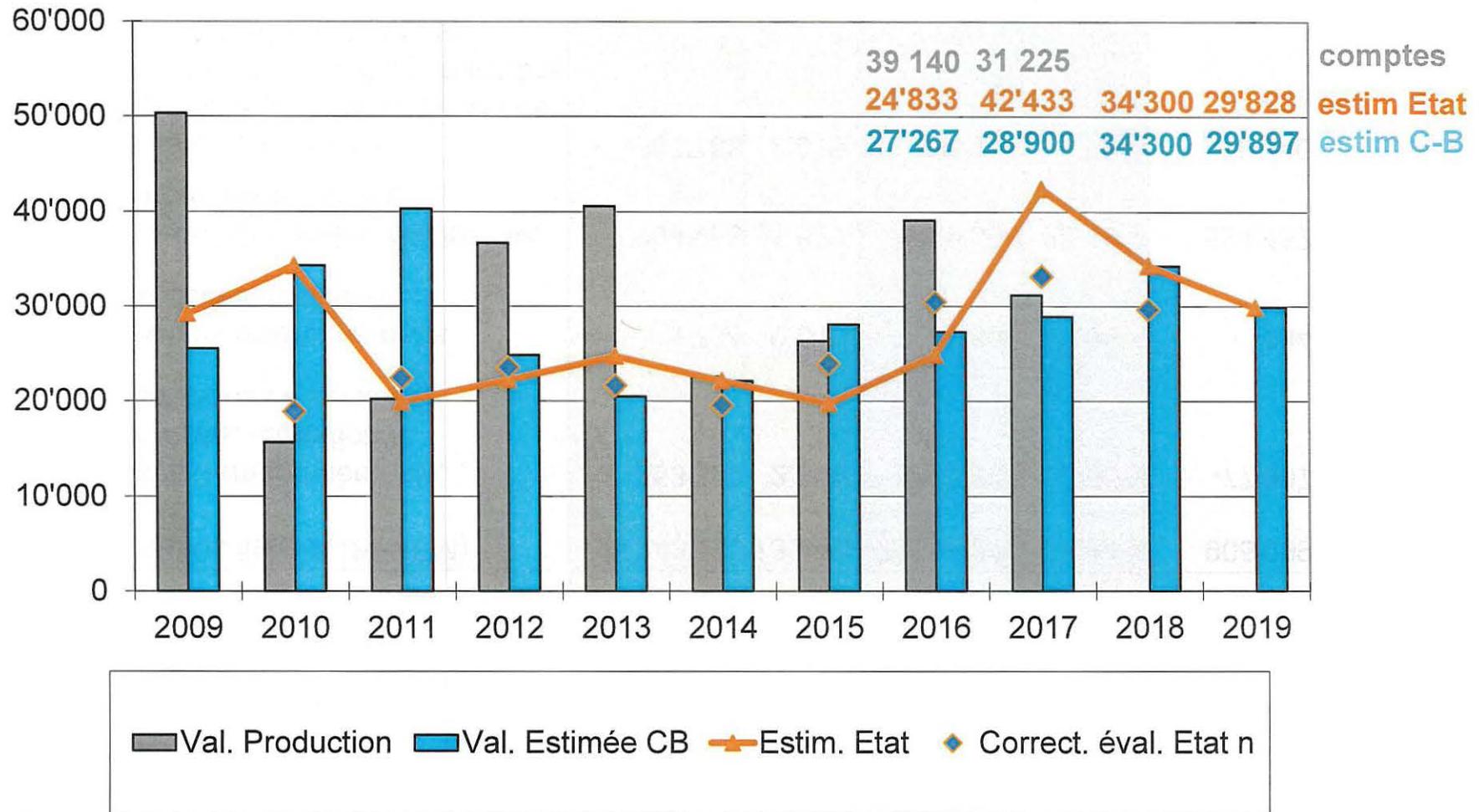


VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL DES PERSONNES PHYSIQUES DE 2009 AU PROJET DE BUDGET 2019





VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL DES PERSONNES MORALES DE 2009 AU PROJET DE BUDGET 2019



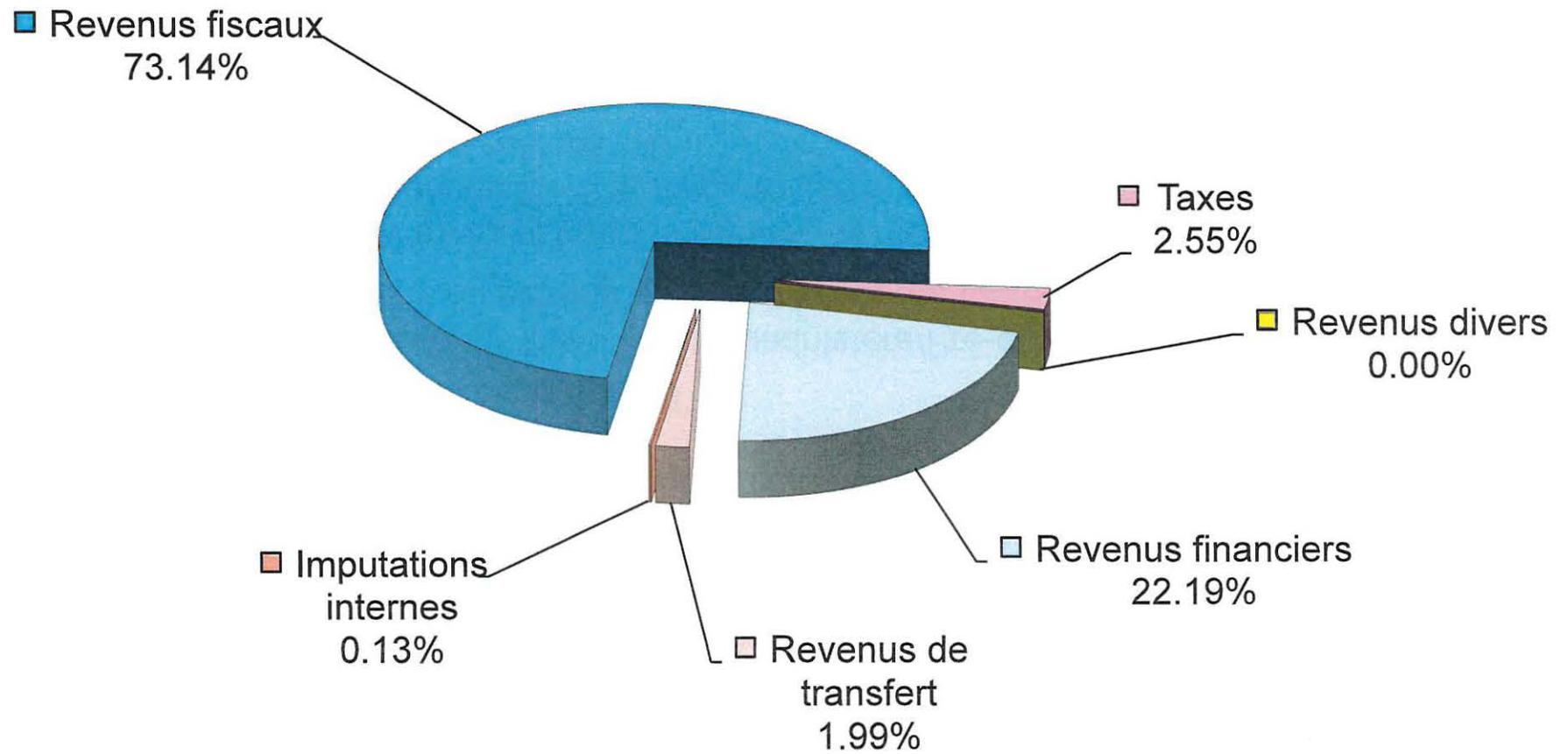


REVENUS PAR NATURES

Gr.	Désignation des natures	BUDGET 2018		Proj BUDGET 2019		Variation	B18/ PB 2019
		Fr.	%	Fr.	%		
40	Revenus fiscaux (PP+PM)	24'243'420	73.44%	25'149'119	73.14%	905'699	3.74%
42	Taxes (remboursements, amendes, utilisation et prestations de services)	953'300	2.89%	875'393	2.55%	-77'907	-8.17%
43	Revenus divers (revenus d'exploitation divers)	1'734	0.01%	1'000	0.00%	-734	-42.33%
44	Revenus financiers (produit des biens-fonds PF et PA)	7'104'953	21.52%	7'629'390	22.19%	524'437	7.38%
46	Revenus de transfert (dédommagemts de collectivités publiques, péréquation financière et compensation charges)	662'768	2.01%	683'114	1.99%	20'346	3.07%
49	Imputations internes	44'900	0.14%	44'900	0.13%	0	0.00%
		33'011'075	100.0%	34'382'916	100.0%	1'371'841	4.2%



GRAPHIQUE DES REVENUS PAR NATURES





PRINCIPALES AUGMENTATIONS DE REVENUS EN COMPARAISON AVEC LE BUDGET 2018

2'525'233	augmentation des évaluations de la fiscalité PP par rapport au montant retenu pour le budget 2018
33'785	augmentation des évaluations de la fiscalité PM par rapport au montant retenu pour le budget 2018
140'000	location parkings Parking du Quadrilatère/Pré-d'Orsat: début de l'exploitation du parking du Quadrilatère sur toute l'année 2019
30'000	loyers bâtiments et terrains PF CCCV/Thonon 48/commerce: location sur toute l'année 2019 alors qu'en 2018, changement de locataire, vacance due à travaux
456'000	loyers bâtiments et terrains PF Pré-d'Orsat/logements-commerces (Quadrilatère): début de l'exploitation du Quadrilatère 1 sur toute l'année 2019
79'999	gain sur vente véhicules PF: bénéfice que l'on réalisera sur la vente de l'ancienne balayeuse entièrement amortie lors de l'achat de la nouvelle
3'265'017	Total



ESTIMATION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT



CHARGES DES BUDGETS DE COMMISSIONS

COMMISSIONS	2019	en %
Aménagement	70'000	0.72%
Bâtiments et logement	1'877'700	19.42%
Culture et Loisirs	385'873	3.99%
Environnement et DD	2'363'095	24.44%
Routes et infrastructures	475'000	4.91%
Scolaire	99'720	1.03%
Sécurité	522'510	5.40%
Sociale	3'337'530	34.52%
Sports	537'442	5.56%
Total budget	9'668'870	100.00%



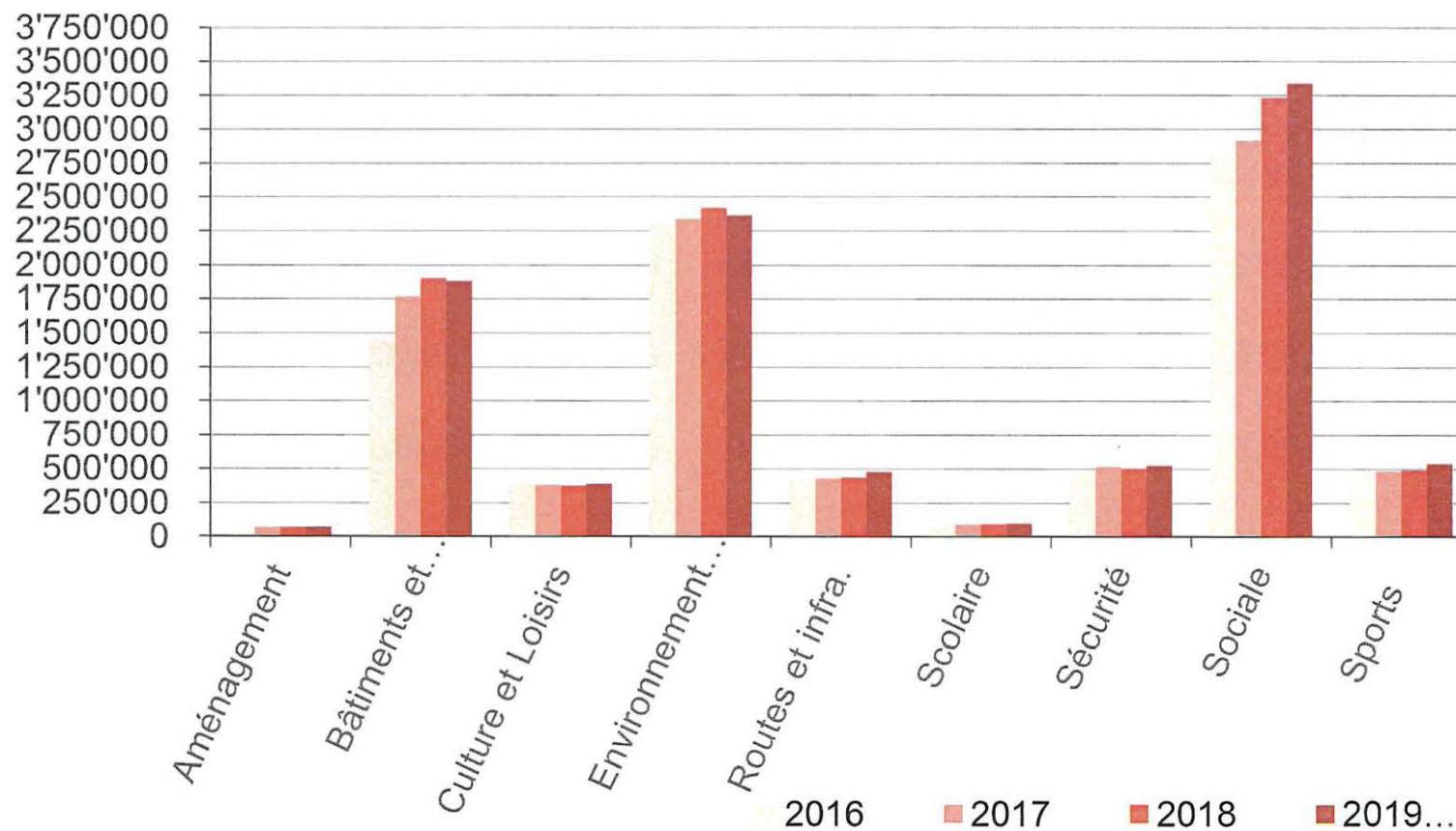
CHARGES DES BUDGETS DE COMMISSIONS

COMMISSIONS	2016	2017	2018	2019 demandé	2019 accordé	différence 2019 demandé- accordé	en %	différence B18-PB19	en %
Aménagement	70'000	70'000	70'000	70'000	70'000	0	0.00%	0	0.00%
Bâtiments et logem.	1'445'850	1'764'500	1'899'300	2'172'700	1'877'700	-295'000	13.58%	-21'600	-1.14%
Culture et Loisirs	388'486	377'466	372'700	421'373	385'873	-35'500	-8.42%	13'173	3.53%
Environnement et DD	2'299'554	2'338'695	2'418'495	2'483'595	2'363'095	-120'500	-4.85%	-55'400	-2.29%
Routes et infra.	431'000	427'000	435'000	475'000	475'000	0	0.00%	40'000	9.20%
Scolaire	86'750	91'135	93'699	94'030	99'720	5'690	6.05%	6'021	6.43%
Sécurité	492'376	516'459	503'980	522'510	522'510	0	0.00%	18'530	3.68%
Sociale	2'812'053	2'916'857	3'232'752	3'444'780	3'337'530	-107'250	-3.11%	104'778	3.24%
Sports	443'883	484'879	492'145	665'079	537'442	-127'637	19.19%	45'297	9.20%
Total Budget	8'469'952	8'986'991	9'518'071	10'349'067	9'668'870	-680'197	-6.57%	150'799	1.58%



CHARGES DES BUDGETS DE COMMISSIONS

Comparaison 2016-2019 des charges commissions





CHARGES DES AMORTISSEMENTS

Montant total des amortissements (comptes) 2018	3'618'212
Montant total des amortissements (budget) 2019	3'929'635
Augmentation des amortissements entre 2018 et 2019	311'423
Pourcentage d'augmentation	9%



CHARGES ESTIMÉES PAR LE CONSEIL ADMINISTRATIF ET L'ADMINISTRATION

- › Le Conseil administratif, avec l'administration, prépare tout ce qui concerne les charges de fonctionnement (salaires, charges sociales, frais de bureau, frais d'entretien, acquisition de matériel, eau, gaz, électricité etc.).
- › Il reporte également, dans le projet de budget, toutes les charges imposées par le canton ou les organismes intercommunaux (ACG, CIDEDEC, SIACG, GIAP, SIS, Centre sportif intercommunal, crèche, état civil, ...).
- › Le budget de ces postes de charges de fonctionnement est examiné par la commission des Finances.
- › Montant des charges estimées de fonctionnement hors commissions et amortissements au 30 octobre 2018

- › **Soit une augmentation de 1'521'301 ou 8.08% entre 2018 et 2019**

année	Total charges hors commissions / amortissements
2019	20'359'718
2018	18'838'417
2017	16'881'554
2016	15'632'739
2015	16'986'967
2014	17'322'868



IMPACT 2019 DE LA PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE SUR NOTRE COMMUNE

› Buts de la péréquation

- Renforcer les ressources des communes à faible capacité financière
 - Encourager le développement de l'intercommunalité
 - Encourager le développement des politiques publiques dans le domaine de la petite enfance
- › L'ensemble des données prises en compte dans le calcul des contributions et des allocations est basé sur les données de l'année n-2 (pour 2019 : valeurs de 2017).

	année	montant
	2019	2'931'948
	2018	2'766'724
Entre 2019 et 2018 on	2017	1'693'711
note une hausse de la	2016	980'434
charge liée à la péréquation	2015	1'312'406
de CHF 165'224	2014	2'121'869
	2013	1'268'171
	2012	1'182'051
	2011	1'702'690
	2010	2'878'230



CHARGES : RÉPARTITION ET COMPARAISON BUDGETS 2018-2019

Charges	2018	2019	2019-2018	%
Amortissements	4'606'986	3'929'635	-677'351	-14.70
Commissions	9'518'071	9'668'870	150'799	1.58
Compléments	18'838'417	20'359'718	1'521'301	8.08
Total budget	32'963'474	33'958'223	994'749	3.02

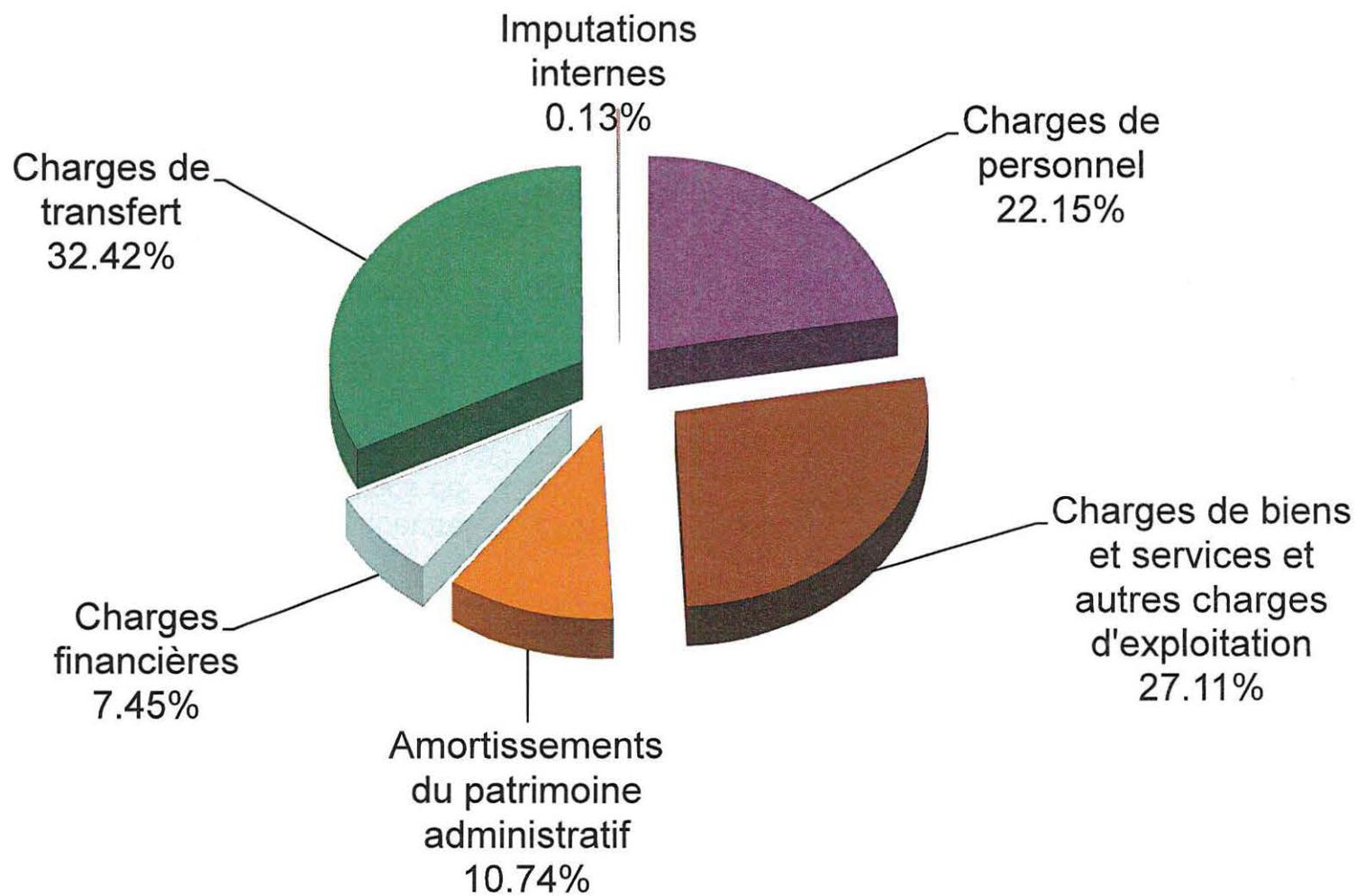


CHARGES PAR NATURES

Chap.	Désignation des natures	BUDGET 2018		Proj BUDGET 2019		Variation Fr.	B 18/ PB 2019 %
		Fr.	%	Fr.	%		
30	Charges de personnel (y compris CM et CA)	7'033'704	21.34%	7'522'208	22.15%	488'504	6.95%
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (prestations de services et honoraires, travaux d'entretien)	8'726'793	26.47%	9'205'516	27.11%	478'723	5.49%
33	Amortissements du patrimoine administratif	4'429'487	13.44%	3'647'129	10.74%	-782'358	-17.66%
34	Charges financières (Charges pour biens-fonds PF, charges d'intérêt)	2'343'593	7.11%	2'530'591	7.45%	186'998	7.98%
36	Charges de transfert (Dédommagements à des collectivités publiques, péréquation financière et compensation des charges, subventions à des collectivités et à des tiers)	10'384'997	31.50%	11'007'879	32.42%	622'882	6.00%
39	Imputations internes	44'900	0.14%	44'900	0.13%	0	0.00%
	Total charges	32'963'474	100%	33'958'223	100.00%	994'749	3.02%



GRAPHIQUE DES CHARGES PAR NATURES





PRINCIPALES AUGMENTATIONS DE CHARGES EN COMPARAISON AVEC LE BUDGET 2018

165'224	augmentation de la participation à la péréquation intercommunale
100'000	dépréciations sur estimations fiscales: budgété à nouveau les 300'000 habituels pour l'ajustement de la provision sur reliquat personnes physiques
247'000	traitement personnel administratif: proposition d'engagement d'un nouveau responsable comptabilité et finances / proposition d'engagement d'un nouveau collaborateur social sur 3 mois (80%) / coût de la vie
52'000	traitement personnel voirie et nettoyage: augmentation collaborateur Point de récupération de 45 à 60% / engagement jeunes via les TSHM / coût de la vie
112'000	charges sociales générales (ensemble du personnel)
30'000	acquisition véhicules police municipale: achat d'un nouveau véhicule en remplacement du Kangoo
31'000	énergie école de Collonge cycle moyen / Hermance 101: augmentation des coûts liés au CAD
57'155	dédommagemts aux autres communes et groupemts intercommunaux: augmentation de la cotisation au GIAP
195'000	location bâtiment voirie sur toute l'année alors que pour 2018, le loyer était de septembre-décembre 2018
201'000	charges d'exploitation Parking du Quadrilatère/Pré-d'Orsat: début de l'exploitation du parking du Quadrilatère sur toute l'année 2019
40'000	entretien courant bâtiments PF: Hermance 95-97-99-105 & Gd-Clos 3 / logements-commerces: traitement de l'amiante si gros travaux dans appartements
34'000	entretien courant bâtiments PF: Thonon 55-57-59 / logements: travaux dans les allées
91'200	charges d'exploitation Pré-d'Orsat/logements-commerces (Quadrilatère): début de l'exploitation du Quadrilatère 1 sur toute l'année 2019
1'355'579	Total



ESTIMATION DU RÉSULTAT



RÉSULTAT

› PROJET DE BUDGET 2019

› Total des revenus = CHF 34'382'916

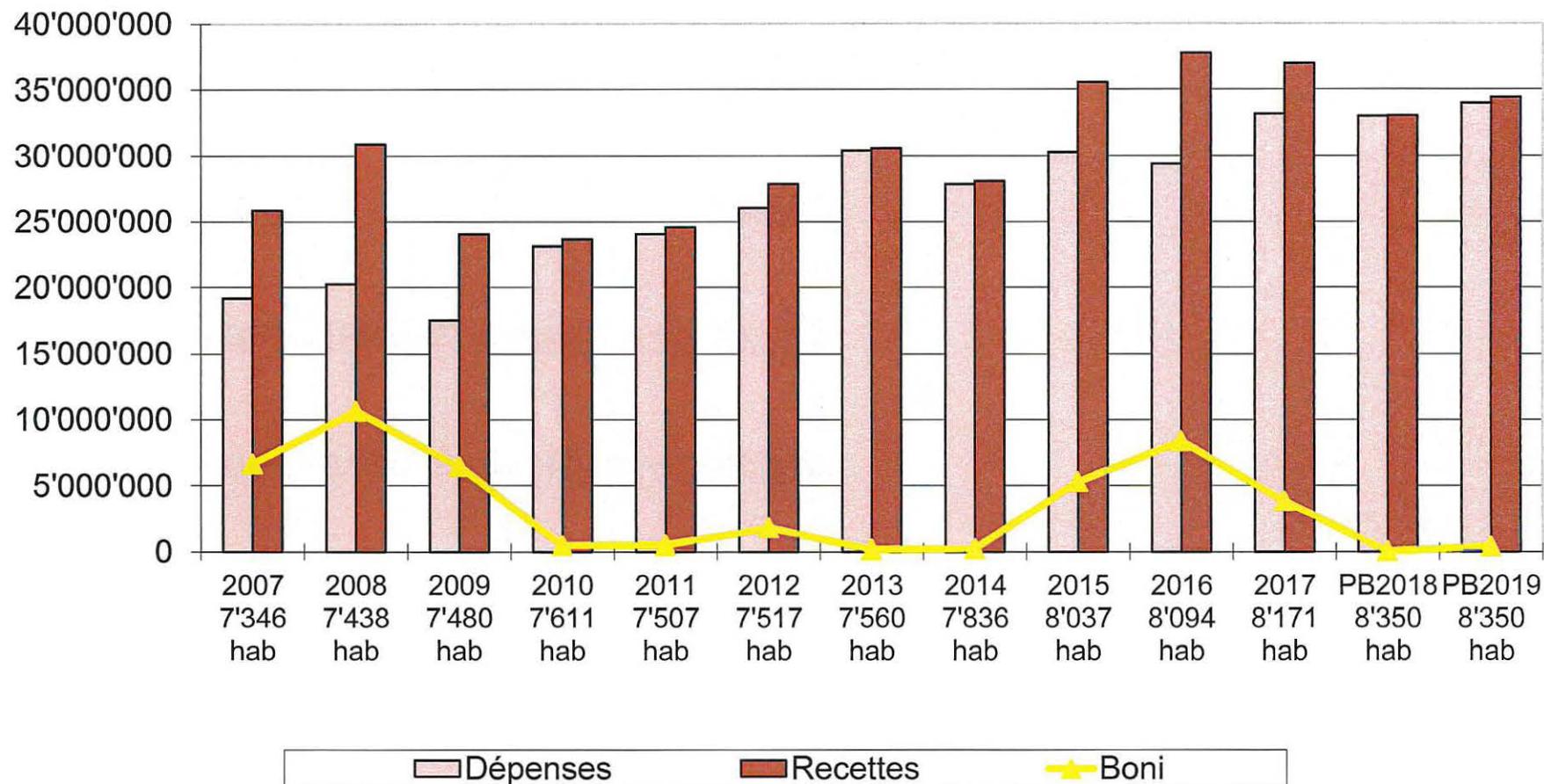
› Total des charges = CHF 33'958'223

› Boni projeté = CHF 424'693

› Revenus fiscaux : sur la base d'une valeur estimée du centime des personnes physiques de CHF 837'314 et des personnes morales de CHF 29'897 et d'une fiscalité de 29 centimes additionnels



EVOLUTION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DE 2007 A PB 2019



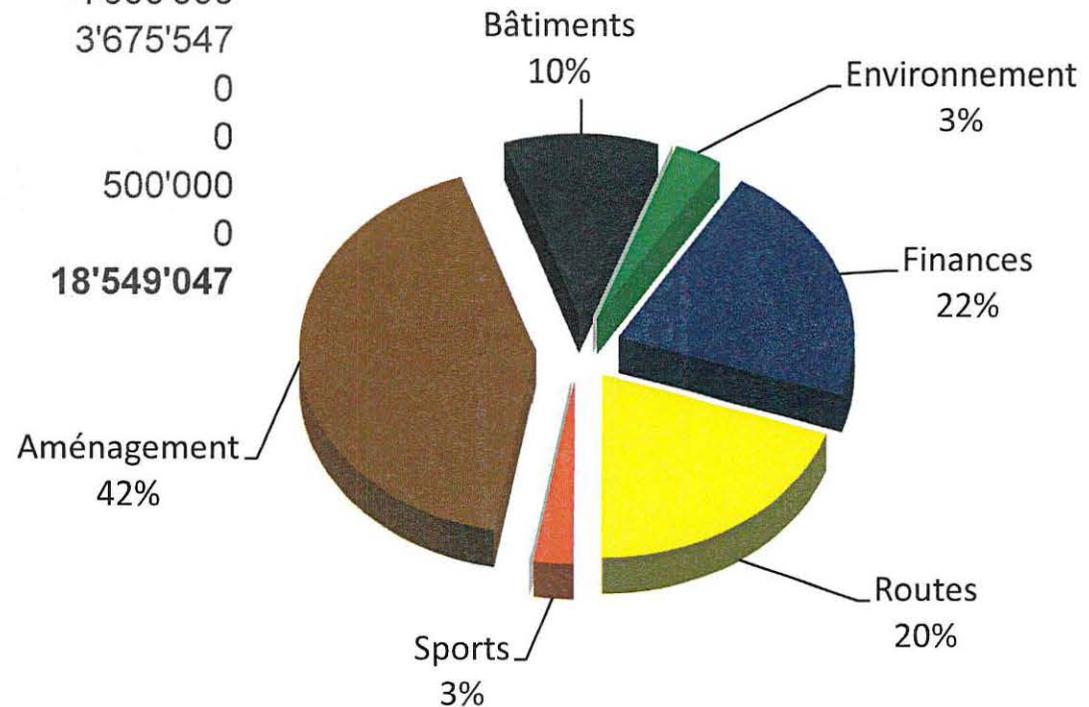


PRÉVISION DES INVESTISSEMENTS



RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2019 AU PLAN QUINQUENNAL (PATRIMOINE ADMINISTRATIF)

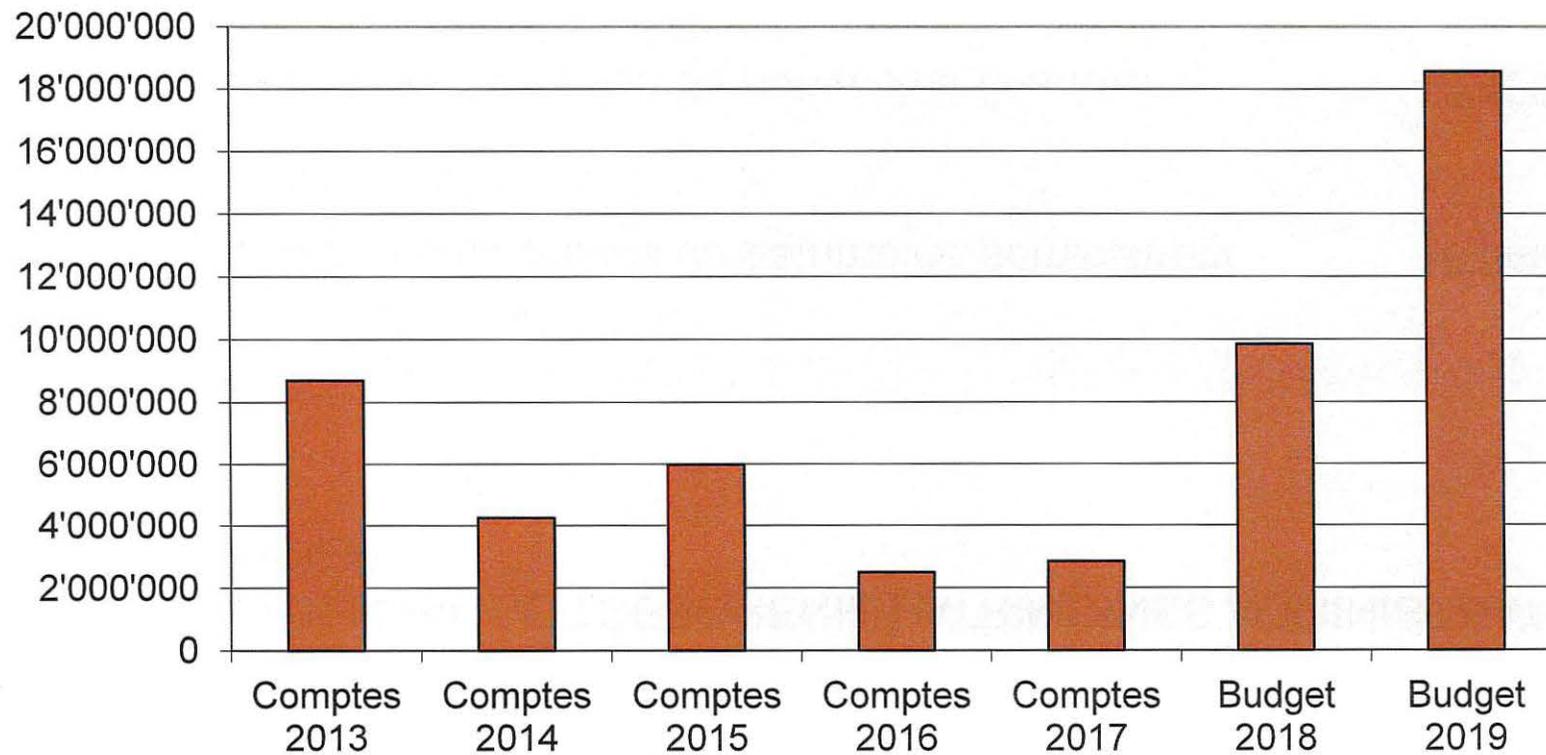
Récapitulation fonctionnelle	Valeur en francs
Aménagement	7'815'000
Bâtiments	1'958'500
Culture	0
Environnement	600'000
Finances	4'000'000
Routes	3'675'547
Scolaire	0
Sécurité	0
Sports	500'000
Sociale	0
Total	18'549'047





COMPARAISON DES INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF 2013-2019

	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019
invest	8'694'492	4'243'744	5'982'004	2'505'021	2'856'314	9'844'800	18'549'047





RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2019 AU PLAN QUINQUENNAL DE TRESORERIE PATRIMOINES ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Total investissements prévus du patrimoine administratif	18'549'047
Total investissements prévus du patrimoine financier	12'456'000
Total des investissements prévus PA+PF	31'005'047



TABLEAU SYNOPTIQUE PROJET DE BUDGET 2019

Compte de fonctionnement (90)

Charges	30'028'588	Revenus	34'382'916
Amortissements	3'929'635		
Excédent de revenus	424'693		
	34'382'916		34'382'916

Investissements nets (910)

Investissements	18'549'047	Subventions d'invest. et autres recettes	0
		Augmentation des investissements nets	18'549'047
	18'549'047		18'549'047

Financement (911)

Augmentation des investissements nets	18'549'047	Reprise des amortissements	3'929'635
		Reprise de l'excédent de revenu	424'693
		Insuffisance de financement	14'194'719
	18'549'047		18'549'047

Variation de la fortune nette (912)

Insuffisance de financement	14'194'719		
Report au Bilan	3'929'635	Report au Bilan	18'549'047
Augmentation de la fortune nette	424'693		
	18'549'047		18'549'047



EXERCICE COMPTABLE 2018

- › Estimation des recettes fiscales
- › Département des Finances (octobre 2018)



ESTIMATION DE L'IMPÔT 2018 DÉPARTEMENT DES FINANCES OCTOBRE 2018

- › La commune a reçu en octobre 2018 la dernière évaluation des recettes pour l'exercice 2018. Les montants estimés sont supérieurs aux recettes prévues lors de l'élaboration du budget 2018.
- › **Personnes physiques (PP)**
 - Valeur du centime budget 2018 = CHF 801'680
 - Nouvelle estimation du centime octobre 2018 = CHF 833'094
 - Soit une variation de + CHF 31'414 par centime (= + 911'006 pour 29 centimes)
- › **Personnes morales (PM)**
 - Valeur du centime budget 2018 = CHF 34'300
 - Nouvelle estimation du centime octobre 2018 = CHF 29'621
 - Soit une variation de -4'679 par centime soit = CHF - 135'691 pour 29 centimes
- › **Soit des revenus supplémentaires cumulés pour les recettes fiscales par rapport au budget 2018= + CHF 775'315**



ESTIMATION DES AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION POUR LES COMPTES 2018

Amélioration des recettes fiscales prévues	775'315
Estimation des correctifs pour les cptes 2018 des années 2013-2016	2'456'000
frais de perception suite à l'amélioration des recettes fiscales prévues variation par rapport au budget	-96'939
Diminution de la compensation communes frontalières--->Budget	18'766
Economie d'amortissements liée aux amortissements complémentaires 2017 et au recalcul des amortissements des crédits bouclés en 2017	1'029'710
Dépassements votés en 2018	-408'500
Recettes prévues au budget et non attendues	-114'000
boni 2018 budgeté	47'601
Total (boni 2018 prévisionnel)	3'707'953



FIN DE LA PRÉSENTATION

DISCUSSION